

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 15 novembre 2023</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 15 novembre à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 13</p> <p>Délibération n°D_2023_11_15_07</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Jean-Philippe Gecchele à M. Laurent Esteulle</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Haute-Savoie (AD 74)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Haute-Savoie (AD 74) par lequel l'association sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Il souligne que l'association doit faire face à une demande d'aide alimentaire en constante augmentation et à l'augmentation des coûts des denrées et de coûts énergétiques.

Au vu de la demande, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées, décide :

- * **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 300 € à l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Haute-Savoie (AD 74) ;
- * **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article « 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>20 NOV. 2023</p> <p>De sa publication : 20 NOV. 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 20 NOV. 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 15 novembre 2023</p> <p>Le Maire,</p> <p> Georges CANICATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,</p> <p> Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	---